

Lesneven, le 1/09/2021

Autorisation de sortie pour les élèves de primaire
Année scolaire 2021/2022

Chers parents,

Pour être en mesure de distribuer les cartes de sortie aux enfants de primaire à la rentrée prochaine, merci de compléter le coupon ci-dessous.

Je vous rappelle que **vous pouvez autoriser votre enfant à sortir seul du côté primaire (la sortie côté maternelle n'est pas possible avec le protocole sanitaire)**. Dans ce cas, il aura une carte de sortie qu'il devra remettre à l'enseignant au portail le midi et le soir. Si vous n'autorisez pas votre enfant à sortir seul de l'école, **il devra être récupéré du côté primaire**. Il ne pourra pas venir vous rejoindre côté maternelle.

Rappel : *un enfant qui rejoint une personne garée sur un parking extérieur doit impérativement avoir une carte de sortie*. Dans le cas contraire, vous devez venir le récupérer dans l'enceinte de l'école. Merci de communiquer cette information à toutes les personnes qui sont susceptibles de venir chercher votre enfant.

Cordialement,

Frédérique PARGNY
La directrice.

AUTORISATION DE SORTIE DE L'ÉCOLE Année scolaire 2021/2022

Je soussigné(e) Madame/ Monsieur.....
agissant en qualité de responsables légaux,

**autorisons mon fils - ma fille
scolarisé(e) en classe deen 2021/2022 à sortir
seul(e) de l'école le midi et/ou le soir**

du côté du portail des primaires

du côté du portail des maternelles (sauf dans le
cadre du protocole covid, ce n'est pas possible)

et en accepte la responsabilité dès lors qu'il n'est plus
dans l'enceinte de l'établissement.

**n'autorisons pas mon fils - ma fille
scolarisé(e) en classe deen 2021/2022 à sortir
seul(e) de l'école.**

Date : _____

Signatures des responsables légaux :